



*Signataire : Skender Salih*

*Date de dépôt : 11 juin 2024*

## **Question écrite urgente**

### **Quelles sont les exigences en matière de permis de travail pour les ASP à Genève ? (BIS)**

En date du 29 avril 2024, je déposais une question urgente (QUE 2049) sur les exigences en matière de permis de travail pour les ASP à Genève, et la réponse apportée par le Conseil d'Etat (QUE 2049-A) me laisse dubitatif.

Je suis surpris d'apprendre qu'il est possible pour des personnes détenant un permis G de travailler en tant qu'agents de sécurité publique (ASP) à Genève. Cette situation semble compromettre la spécificité de la fonction, ainsi que de l'emploi, à Genève.

En effet, cela ouvre potentiellement la porte à une augmentation du nombre de frontaliers occupant des postes de fonctionnaires, ce qui pourrait avoir des implications importantes pour la politique de l'emploi et la sécurité publique dans le canton.

Face à cette situation, trois questions légitimes se posent et je remercie d'avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il apportera :

- ***Quelles mesures peuvent être mises en place pour garantir que les postes de fonctionnaires, notamment ceux d'ASP, restent principalement occupés par des résidents suisses ou titulaires d'un permis C ?***
- ***Comment l'Etat de Genève prévoit-il de gérer l'augmentation possible du nombre de détenteurs de permis G parmi les fonctionnaires et quelles sont les implications légales et/ou administratives dans cette tendance sur la politique migratoire ?***

- *Le fait d'autoriser des détenteurs de permis G à travailler comme ASP ne risque-t-il pas de devenir une jurisprudence, ouvrant ainsi cette fonction à toute personne détenant un permis G ? Et quelles seraient les conséquences de cette évolution sur la fonction publique genevoise ?*